

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 12 mars 2020**

Délibération n° 2020 – 12/03/2020 – 14

*UFR DSEP :*  
*modification du calendrier d'examens 2019-2020*  
*pour le M2 Professions juridiques du sport*

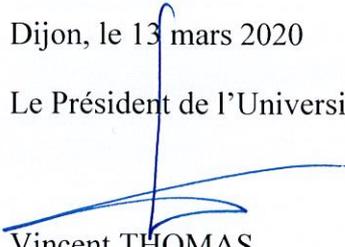
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération prise au conseil d'administration du 9 juillet 2019 approuvant le calendrier universitaire 2019-2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 22 Membres représentés : 5 Total : 27	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 27</b>  <b>Pour : 27</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la modification du calendrier d'examens 2019-2020 pour le M2 Professions juridiques du sport : la semaine d'examens prévue du 15 au 18 juin 2020 est décalée du 15 au 17 juillet 2020.**

Dijon, le 13 mars 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

PJ : UFR DSEP – Calendrier universitaire 2019-2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## UFR DSEP – Calendrier universitaire 2019-2020

---

En raison d'impossibilités pour des intervenants professionnels d'assurer des cours en juillet comme prévu, les responsables pédagogiques du **M2 Professions Juridiques du Sport** sont obligés d'utiliser la semaine d'examen (prévue et votée au calendrier) du 15 au 18 juin 2020 pour placer ces cours.

Cela décale donc les examens du 15 au 17 juillet 2020, avec l'organisation des deux écrits les 15 et 16 juillet 2020, et du grand oral le 17 juillet 2020.